

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0036

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA-2025/01

Objet : Signature à titre gracieux avec l'association Moto Club Welcome Tout Terrain d'une convention pour l'organisation de la manifestation « 24MX ALES TREM » sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes le samedi 25 janvier 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté en date du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Moto Club Welcome Tout Terrain d'organiser la manifestation « 24MX ALES TREM » le samedi 25 janvier 2025 sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Moto Club Welcome Tout Terrain est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition à titre gracieux les infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes, à l'association Moto Club Welcome Tout Terrain, eu égard à la promotion du site,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Moto Club Welcome Tout Terrain représentée par son président, M. Grégory FLORIN et dont le siège social est situé Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 Saint Martin de Valgalgues, en vue de l'organisation du 24MX ALES TREM, le samedi 25 janvier 2025, de 9h à 13h et de 16h à 19h05.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère promotionnel de cette manifestation, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Moto Club Welcome Tout Terrain sera consentie à titre gracieux pour la journée du samedi 25 janvier 2025.

L'ensemble des modalités d'organisation de cette épreuve sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 JAN. 2025

Le président
Christophe RIVENO

